



Dossier de presse

Récompenser les émissions diffusées sur les chaînes françaises tout au long de l'année, c'est de la prévention et cela s'inscrit directement dans les objectifs majeurs de l'association Enfance Majuscule.

- Plus large sera le public ayant accès à la force des images concernant l'enfant et ses droits, plus nous verrons des changements s'opérer.
- Ces récompenses sont une reconnaissance, qui donne aux producteurs les moyens de traiter à nouveau des sujets sensibles pour lesquels les chaînes ont peu de cases horaires disponibles.

Décerné par des professionnels du terrain psychosocial et des spécialistes des médias, ce Prix nous concerne tous.

Le Prix Enfance Majuscule

Un outil de prévention

Ce Prix se divise en cinq catégories

- Jeunesse
- Fiction
- Documentaire tourné en France
- Documentaire tourné à l'étranger
- Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Il est destiné à récompenser des émissions de télévision qui, par leur qualité et leur contenu, ont cherché à améliorer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines suivants :

- l'enfance en danger
- les droits de l'enfant
- la protection de l'enfance
- la prévention en matière de violence, de maltraitance
- la résilience des enfants

Le Prix

Il correspond à un programme qui est généralement choisi à l'unanimité du jury pour l'originalité du sujet traité, la qualité de son contenu et de sa réalisation, l'éclairage qu'il propose sur un droit bafoué de l'enfant.

La mention

Le programme proposé est, soit innovant, soit très efficace dans son approche ou dans sa réalisation, il permet de mettre en lumière une problématique.

Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Simone Chalon, présidente d'Enfance Majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la légion d'honneur, a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait le choix de lui dédier un prix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant, doit être mis en lumière d'une manière spécifique.

« La seule chose qui permet
au mal de triompher est l'inaction
des hommes de bien. »

Edmund Burke

Enfance Majuscule vous invite au Prix Media



La présidente
Patricia Chalon

Psychologue-psychothérapeute,
Présidente d'Enfance Majuscule.



Notre parrain
Michel Cymes

Médecin spécialiste,
il anime de nombreuses
émissions télévisuelles.
Depuis 20 ans, il est parrain
d'Enfance Majuscule.



Le parrain du prix
Pierre Lévy-Soussan

Pédopsychiatre et psychanalyste,
Pierre Lévy-Soussan est
directeur d'un centre de
consultation pour l'Enfant et
sa Famille. Il est expert auprès
des tribunaux dans le champ
de la protection de l'enfance.

Les jurés

Photos © Sandra Saragoussi



Danièle IKIDBACHIAN
Présidente du jury
Assistante sociale –
Secrétaire générale d'Enfance
Majuscule



Muriel ACHERY
Productrice



Christine ASCOLI-BOUIN
Psychologue
Directrice du COPES



Patricia CHALON
Psychologue
Présidente d'Enfance
Majuscule



Isabelle LELOUCH
Auteure
Fondatrice d'Enfance
Intégrité



Jean-Philippe ROBIN
Scénariste



Patrice ROMEDENNE
Journaliste



Jean-Pierre ROSENCZVEIG
Magistrat honoraire



Nicole TRICART
Inspectrice générale
honoraire de la Police
nationale

« Les enfants sont des énigmes lumineuses. »

Daniel Pennac ; Messieurs les enfants (1997)

Les nominés

Catégorie jeunesse

TFOU

Les mini-justiciers

TF1

Raphaël Lamarque en collaboration avec Prakash Topsy
FUTURIKON

Catégorie fiction

Le jour où j'ai brûlé mon cœur

TF1

Christophe Lamotte
Ango Productions

La révolte des innocents

TV5 Monde

Philippe Niang
K'IEN PRODUCTIONS

Catégorie documentaire tourné en France

Complément d'enquête

Ados et adultes, les liaisons dangereuses

France 2

Thomas Lelong

France 2

ARTE Reportage

Afghanistan, enfants de l'exil

ARTE

Claire Billet et Olivier Jobard

ARTE GEIE / Quark Productions

Complément d'enquête

Du porno à la récré

France 2

Louis Milano Dupont,

Irène Bénéfice et Mikael Merle

France 2

Enfance abusée

France 2

Eric Guéret

Morgane Production,

avec la participation de France

Télévisions

Vox pop

Enfants en danger, que font les services sociaux ?

ARTE

Nicolas Thepot, Frank Berteau

et Marine Courtade

Magneto Presse

Zone interdite

Enfants maltraités, tout faire pour les protéger

M6

Sabrina Van Tassel

Giraf Production

Extra-ordinaires

France 5

Sarah Lebas, Damien Vercaemer

et Damien Pasinetti

Caméra Subjective, Les Films du

Huitième Jour, avec la participation

de France Télévisions

Itinéraire d'un enfant placé

ARTE

Ketty Rios Palma

416 prod et France 3

Pays-de-la-Loire

Jeunesse à vendre

France 5

Alexis Marant, Claude Ardid

et Nadège Hubert

CAPA, avec la participation

de France Télévisions

La révolution Dalto

France 3

Gérard Miller et Anaïs Feuillette

Morgane Production et Deux

cafés...l'addition avec la

participation de France Télévisions

Le courage de grandir

France 2

Marie Drucker

What's Up Films,

avec la participation

de France Télévisions

Les accueillants

France 3 Auvergne Rhône Alpes

Sylvie Perrin et Raphaël

Ruffier-Fossoul

Cocottes minute

Les débatteurs

LCP-Assemblée nationale

Julie Chauvin

coproduction LCP-Assemblée

nationale / Allumage prod

Complément d'enquête

Les enfants perdus de Barbès

France 2
Louis Milano Dupont
et Florian Le Moal
France 2

L'heure D

N'en parle pas, c'est un secret

France 3
Fanny Fontan
Comic Stip Production ,
avec la participation France
3/L'heure D, France 3 Provinces-
Alpes-Côte d'Azur

On a beau tuer les hirondelles

France 3 Auvergne Rhône-Alpes
Anne Jochum
France 3 Auvergne Rhône-Alpes,
Faites un Vœu et Vosges Télévision

Pédophilie, un silence de cathédrale

France 3
Richard Puech
CAPA, avec la participation
de France Télévisions

Silence brisé

France 3 Auvergne Rhône-Alpes
Sylvie Cozzolino
France 3 Auvergne Rhône-Alpes
et Les Films du Hasard

Envoyé Spécial

Silence dans les vestiaires

France 2
d'Alice Gauvin, Elise Menand,
Emilie Gouveia-Vermelho
et Loup Krikorian
France 2

L'heure D

Tribunal pour enfants

France 3
Paule Muxel et Bertrand de Solliers
Julianto Films, avec la participation
de France Télévisions/France
3 (L'Heure D), France 3 Paris
Île-de-France

Catégorie documentaire tourné à l'étranger

ARTE Reportage

**Bangladesh - Rohingyas,
les enfants de la honte**

ARTE
Gwenlouen Le Gouil
ARTE GEIE / Nova Production

Arte Regards

**Enfance au Groenland -
leur d'espoir pour Timmi**

ARTE
Carsten Stormer, Katrin Sandmann
Kobalt productions GmbH

Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique

LCP-Assemblée nationale
Clément Alline
La Compagnie des Taxi-Brousse
et LCP-Assemblée nationale

360° Géo

Kenya, alors on danse

ARTE
Myriam Bou-saha
MedienKontor

Envoyé spécial

Le village sans parents

France 2
Laura Aguirre de Carcer
et Alexis Jacquet
France 2

Thema

L'église face aux scandales pédophiles

ARTE
Jesus Garces Lambert
GA&A Productions

Les enfants du port, survivre

France Ô
Daniel Grandclément
DGP avec la Participation
de France TV

Thema

Les survivantes de Boko Haram

ARTE
Gemma Atwal
Blakeway Productions

Arte Regards

**Lutte pour la dignité - Ajna se bat en
Bosnie pour les enfants de la honte**

ARTE
Christopher Bobyne, Markus Reichert
Kobalt productions GmbH

Complément d'enquête

Mariée à 11 ans

France 2
Jean-Karl Lambert et Mikael Merle
France 2

Arte Regards

**Pauvreté en Andalousie, Luis, le porteur
d'espoir**

ARTE
Albert Knechtel
Spiegel TV

Vox Pop

**Pornographie, comment protéger nos
enfants ?**

ARTE
Nicolas Thepot
Magneto Presse

Tanzanie : l'enfance volée des Albinos

ARTE
Catherine Monfajon
Decoupages

Thema

Trafic d'enfants au cœur de l'Europe

ARTE
Sonya Winterberg et Sylvia Nagel
Medienkontor Winterberg & Nagel

Envoyé spécial

Yémen, les enfants de la guerre

France 2
Khadija Al Salami
Vatim, Hoopoe Films,
avec la participation
de France Télévisions

Cette année, le jury a été frappé par la mise en valeur, au travers de nombreux programmes, du rôle du tissu associatif dans notre société. Cette fonction essentielle, la multiplication des associations et des initiatives citoyennes, justifient une vraie réflexion sur les dysfonctionnements des services publics. En ce qui concerne les droits de l'enfant, les institutions ne les protègent pas suffisamment ou de manière inadaptée. Ces lacunes fondamentales nécessitent de toute évidence ce contrepois vigilant qui n'a pas échappé aux réalisateurs et aux producteurs.



Les Lauréats

Catégorie jeunesse

Mention

Les mini-justiciers

Réalisateurs : Raphaël Lamarque en collaboration avec Prakash Topsy

Auteur : Anne-Claire Lehembre

Production : Futurikon

Diffusion : TF1

Le jury a souhaité saluer la longévité de ce programme qui apporte une vision de la diversité et des droits de l'enfant, en traitant des problématiques proches de leur vécu. L'altérité, la différence, la prévention et la lutte contre les préjugés sont abordées de façon ludique, fantaisiste mais néanmoins efficace pour un jeune public.



Catégorie Fiction



Prix

Le jour où j'ai brûlé mon cœur

Réalisateur : *Christophe Lamotte*
Auteurs : *Nathalie Hug, Alexandra Julhiet, Anne Rambach, Marine Rambach*
Production : *Ango Productions*
Diffusion : *TF1*

Ce film, à travers la force d'identification de la fiction, met en lumière le harcèlement dont sont victimes de nombreux jeunes et les dégâts qui en découlent, les conduisant parfois à des gestes désespérés. Au quotidien, les enfants vivent une souffrance méconnue de leur entourage, tant familial que scolaire. Elle est mise en évidence dans ce film, porté par des acteurs impliqués, à contre-courant de leur registre habituel.

S'adressant au grand public, cette fiction devrait être largement diffusée car elle fait œuvre de prévention.



Mention

La révolte des innocents

Auteur-Réalisateur : *Philippe Niang*
Production : *K'ien Productions, avec la participation de France Télévisions, du CNC et de TV5 Monde*
Avec le soutien de la région Bourgogne Franche-Comté
Diffusion : *France 3*

La médiatisation de cette affaire judiciaire, l'affaire Landrin, en 1911, a permis la création des tribunaux pour enfants. Elle fait écho aux débats actuels sur les carences institutionnelles. Tiré d'une histoire vraie très romancée, s'appuyant sur des recherches historiques et une mobilisation citoyenne, ce film traite de violences dans les institutions censées prendre soin des enfants. Un siècle plus tard, sous d'autres formes, elles sont encore présentes.

Catégorie Documentaire tourné en France



Prix ex-aequo

Pédophilie, un silence de cathédrale

Auteur-réalisateur : Richard Puech
Production : CAPA, avec la participation de France-Télévisions
Diffusion : France 3

Ce documentaire présente une analyse approfondie des situations auxquelles sont confrontées les victimes. La diversité des témoignages et l'impunité insolente des prédateurs au sein de l'Eglise sont ici exposées de façon magistrale. Il faudra que justice soit véritablement rendue, en faveur de ceux qui ont subi, précisément de la part d'hommes d'Eglise, un véritable enfer.



ITINERAIRE D'UN ENFANT PLACE

Un film de Ketty Rios Palma
Produit par MéliSSa TheuriAU

Une coproduction
416 PROD **arte**

Avec la participation de

3 centre val de loire **INA** **PROCREP** **ANCOA**

Prix ex-aequo

Itinéraire d'un enfant placé

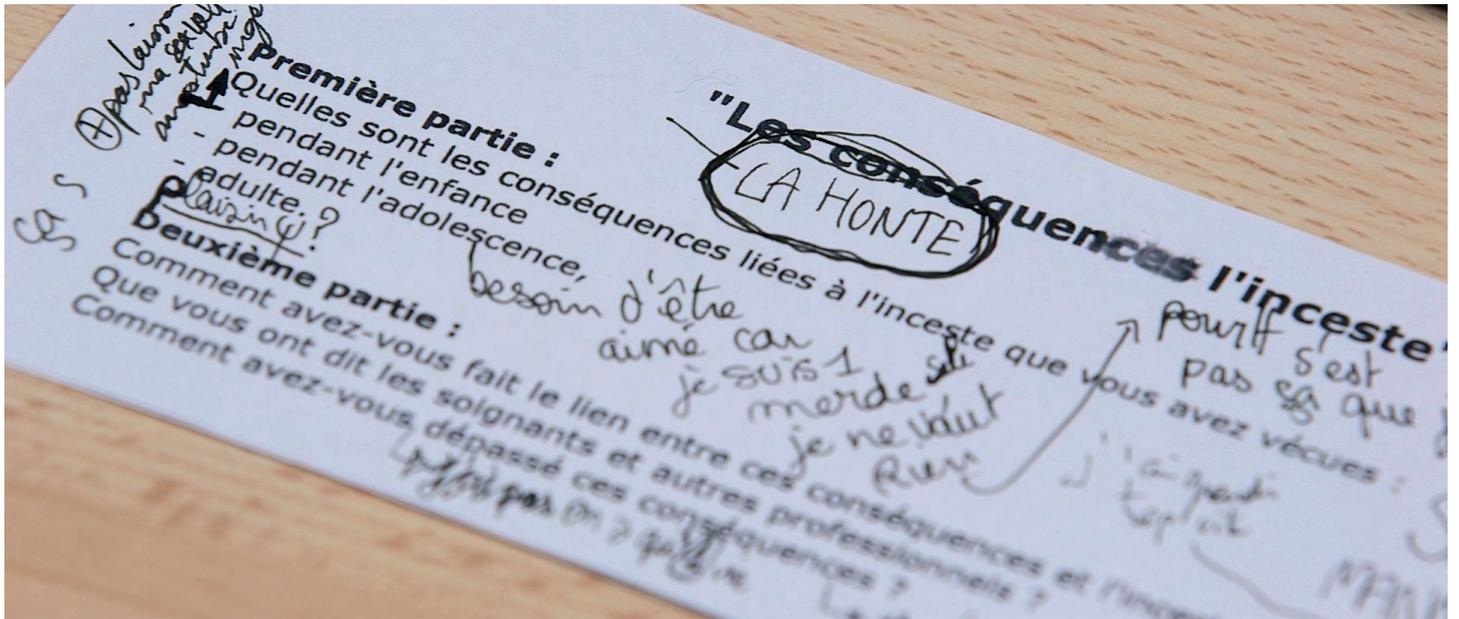
Auteur-réalisateur : Ketty Rios Palma
Production : 416 Prod
Diffusion : ARTE et France 3
Pays de la Loire

Ce bouleversant documentaire est récompensé pour la qualité du traitement et la clarté de la démonstration : un adolescent dont la mère, incarcérée de longues années, et qui tente difficilement de reprendre sa place, est confronté à un parcours affectif douloureux, entre rupture

avec la famille d'accueil qui l'a élevé, et re-création d'une relation avec une femme carencée.

Le constat des décisions qui ont été prises, à total rebours de l'intérêt supérieur de l'enfant, fait très mal.

Catégorie Documentaire tourné en France



Mention

N'en parle pas, c'est un secret

Auteur-réalisateur : Fanny Fontan
Production : Comic Strip Production,
avec la participation de France 3/L'Heure D,
France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur
Diffusion : France 3

Ce documentaire très construit montre avec pudeur et respect l'évolution et le parcours de victimes d'inceste à travers leurs témoignages dans un groupe de parole d'adultes. Il permet de réaliser à quel point le « viol en famille » aggrave le drame causé par la pédocriminalité. Les victimes parlent d'un lourd secret souvent impossible à lever.



Mention

Les Accueillants

Réalisatrice : Sylvie Perrin
Auteurs : Sylvie Perrin et Raphaël Ruffier-Fossoul
Production : Cocottes minute
Diffusion : France 3 Auvergne-Rhône-Alpes

Le jury a été touché par l'engagement citoyen auprès de mineurs exilés, livrés à eux-mêmes, victimes des lenteurs administratives ou de rejet de dossier. Ces « accueillants » comblent les carences institutionnelles en assurant au quotidien un cadre familial, affectif et matériel dont ces jeunes privés d'adolescence ont tant besoin. Ils leur permettent de trouver répit et cadre rassurant.

Catégorie Documentaire tourné à l'étranger



© Blakeway Productions Ltd

Prix ex-aequo

Les survivantes de Boko Haram

Réalisatrice : Gemma Atwal

Production : Blakeway Productions

Diffusion : ARTE

Ce documentaire analyse la manière dont l'Etat nigérian a privilégié et mis en valeur le retour de quelques-unes des jeunes filles de Shibok enlevées par Boko Haram, en 2014. En arrière-plan, on comprend qu'une deuxième violence est faite à ces jeunes filles devenues femmes, leur interdisant d'évoquer le drame qu'elles ont vécu et passant sous silence le sort de celles d'autres villages, n'ayant pas bénéficié de la même couverture médiatique.



Prix ex-aequo

Les enfants fantômes, un défi pour l'Afrique

Réalisateur : Clément Alline

Auteur : Philippe Labrune

Production : La compagnie des Taxi-Brousse et LCP-Assemblée nationale

Diffusion : LCP-Assemblée nationale

Ce documentaire, tourné au Sénégal, met l'accent sur le droit fondamental de posséder une identité sociale : le droit d'être et de faire la preuve que l'on est. Cette situation aberrante concernerait 230 millions d'enfants dans le monde, privés de citoyenneté, de scolarisation et de leurs droits les plus élémentaires. Les carences des Etats interrogent sur leurs motivations profondes conduisant à ces failles institutionnalisées dans la tenue des registres d'état civil.

Catégorie Documentaire tourné à l'étranger

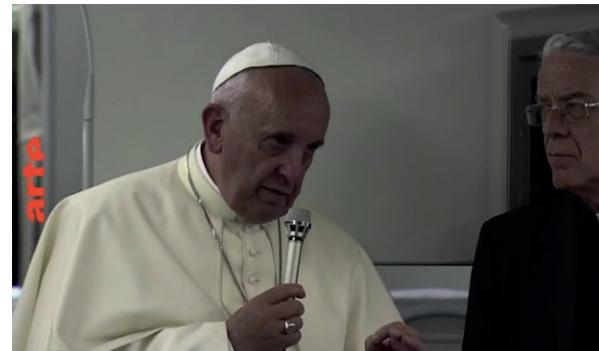


Mention

Trafic d'enfants au cœur de l'Europe

Réalisatrice : *Sylvia Nagel*
Auteurs : *Sylvia Nagel*
et *Sonya Winterberg*
Production : *Medienkontor Winterberg & Nagel*
Diffusion : *ARTE*

Evoquant toutes les facettes des trafics de mineurs, ce film montre que des enfants ne sont pas des sujets de droit mais des objets que l'on peut exploiter, vendre, échanger. Lorsque l'on s'en donne les moyens, il est possible de remonter et de traduire les responsables de réseaux de traite d'enfants, au niveau européen. L'absence de sanctions sévères et dissuasives à l'encontre des prédateurs et des trafiquants est révoltante.



Mention

L'église face aux scandales pédophiles

Réalisateur : *Jesus Garces Lambert*
Auteurs : *Lucio Mollica, John Dickie, Vania Del Borgo*
Production : *GA&A Productions*
Diffusion : *ARTE*

Enquête très richement documentée menée par un historien à travers différents pays, ce travail d'analyse expose les mécanismes cyniques et écoeurants de protection de l'Eglise face aux scandales pédophiles. Les systèmes utilisés, sciemment, pour tenter de réduire au silence les victimes trouve un écho mondial dont nous commençons seulement à percevoir l'ampleur et la récurrence.



Mention spéciale

Les enfants du port, survivre

Auteur-réalisateur : *Daniel Grandclément*
Production : *DGP*
Diffusion : *France Ô*

Le jury a souhaité décerner une mention spéciale pour *Les enfants du port, survivre*. Fidèle à son éthique, Daniel Grandclément suit dans ce deuxième reportage, les enfants dont nous avons fait la connaissance dans *Les enfants du port*, déjà récompensé en 2017. On découvre avec émotion leur situation actuelle et le destin tragique de certains.



Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

.....

Simone Chalon, présidente d'Enfance Majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la Légion d'honneur, a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait le choix de ce prix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant, doit être mis en lumière d'une manière spécifique.



Sébastien Boueilh Silence dans les vestiaires

Réalisation : Un reportage d'Alice Gauvin,
Elise Menand, Emilie Gouveia-Vermelho
et Loup Krikorian
Production : France Télévisions
Diffusion : France 2

Sébastien Boueilh parcourt sans relâche les clubs sportifs, quelles que soient les disciplines, afin de mettre en garde les enfants et les éducateurs sur les dangers de laisser s'infiltrer au sein de ces structures, les prédateurs en tout genre. Lui-même victime dans son enfance, a très à cœur de protéger les enfants

et consacre son temps et son énergie à cette mission.

Sa force de conviction, son attention aiguisée à la protection de l'enfance font de lui la personnalité remarquable au sens du Prix Simone Chalon.

2015 :

Maggy Barankitse

Maggy Barankitse est, sans aucun doute, une femme d'exception qui a su apporter du bonheur à des milliers d'enfants dramatiquement traumatisés. Dans un pays, le Burundi, où les hommes, femmes et enfants de

différentes communautés ont été massacrés, elle a extirpé les enfants, elle extirpe les enfants du chemin de haine et de mort qui leur était destiné, à la seule force de sa volonté en créant des structures d'accueil où ils vont pouvoir se reconstruire.

2017 :

Daniel Grandclément

Déjà primé en 2013 et en 2017, puis encore présent cette année avec un reportage exceptionnel, Daniel Grandclément n'est pas seulement un reporter de grande qualité mais un homme impliqué au-delà du journalisme dans

des actions en accord avec les messages et les thématiques qu'il traite. La protection de l'enfance a grand besoin d'être relayée par des porteurs d'images dont l'éthique n'a d'égale que le talent.

Daniel Grandclément nous a fait l'honneur de participer au jury de ce Prix Média Enfance Majuscule 2018.

En France, 20 000 enfants sont, aujourd'hui, en grand danger immédiat et 100 000 en situation de risque.

Historique

Enfance Majuscule est un relais entre toute personne confrontée à une situation de maltraitance et les autorités chargées de protéger les enfants. Comment réconcilier avec la vie des enfants, des adolescents ou des adultes dont l'histoire est liée à la maltraitance et sur lesquels l'impact traumatique laisse une empreinte durable ?

C'est en 1936, qu'Alexis Danan, journaliste grand reporter, prit conscience de la grande misère de certains enfants de France. On lui doit la fermeture des maisons de correction, de nombreuses réformes législatives et réglementaires.

Depuis de nombreuses années, Enfance Majuscule a participé à tous les débats et toutes les actions en faveur de l'enfance. L'association est à l'écoute des enfants et des adultes en souffrance, confrontés de près ou de loin à la maltraitance et de toute personne vivant des situations à risques, dans un contexte familial ou extra-familial difficile. L'anonymat de ceux qui le demandent est toujours respecté.



ALEXIS DANAN

Alexis Danan journaliste, grand reporter, écrivain, poète, est né en Algérie le 11 juillet 1890. Fils d'un modeste imprimeur, il est à 16 ans rédacteur d'un petit journal local. Dans son autobiographie « L'Épée du scandale »

il écrira : « Je crois bien que ma rencontre avec la plus atroce des misères, celle des enfants, date de cet hiver (1908) où le blé manqua en Algérie, les sauterelles ayant dévoré sur pied toutes les récoltes en promesse ».

Après avoir collaboré à de nombreuses revues, fréquenté les cercles de poètes (il était l'ami de Jean Paulhan et de bien d'autres), il devint journaliste dans les plus grands quotidiens de l'époque. C'est à ce moment qu'il perdit brutalement Claude, son petit garçon de cinq ans. Alexis Danan, plusieurs années plus tard écrivit : « Tout le reste de ma vie fut commandé par cette innommable nuit de septembre. »

Il fit la connaissance avec la souffrance des enfants battus, des enfants oubliés dans les institutions, des enfants « rebuts ». Des drames, disait-il, « qui m'ont empêché toute ma vie de dormir, mais j'ai soulagé mon insomnie en empêchant de dormir les autres ».

LA CAUSE S'ANIME

LISAA Paris Animation & Jeu vidéo – L'Institut Supérieur des Arts Appliqués – est un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication. LISAA forme des créateurs dans les domaines de l'animation 2D & 3D et prépare ses futurs diplômés à devenir des spécialistes du film d'animation, du clip et de la publicité.

Dans le cadre de ce partenariat entre LISAA et Enfance majuscule, les étudiants de la classe internationale ont travaillé à la conception de films d'animation de 30 secondes afin d'informer le grand public et de promouvoir les actions menées par Enfance Majuscule en faveur de la bienveillance et de la défense des droits de l'enfant.

appel tout autant à leurs compétences techniques qu'à leur sensibilité artistique. C'est aussi pour Enfance Majuscule l'occasion d'associer et de sensibiliser de futurs professionnels de l'audiovisuel à des problématiques psychologiques et sociales qu'ils auront à cœur de défendre.

Ce projet réalisé dans des conditions professionnelles constitue pour les étudiants l'opportunité d'appliquer leur savoir-faire et leur créativité au service d'une cause associative d'intérêt public. Un défi pour les futurs diplômés, faisant

Ce partenariat pédagogique a été encadré par deux professeurs de LISAA, Jean-Charles Finck, du scénario à l'animatique, et Kelly Dochy pour la production, ainsi que par Philippe Lamaison, responsable pédagogique Animation 2D/3D

La visite du voisin

Un voisin fait face à la sombre réalité de ce qu'il se passe dans la maison de son hôte.



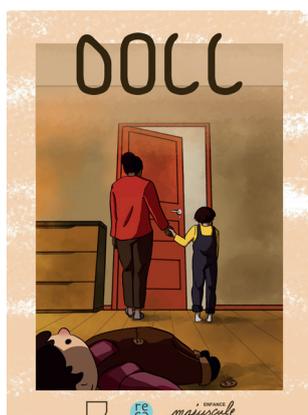
Le thé

Une jeune fille est hantée par ses ours en peluche qui prennent vie et la disputent car elle a fait pipi au lit.



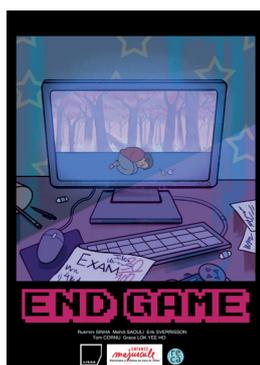
Poupée

Un jeune garçon victime de violences sexuelles exprime son traumatisme en blessant sa poupée.



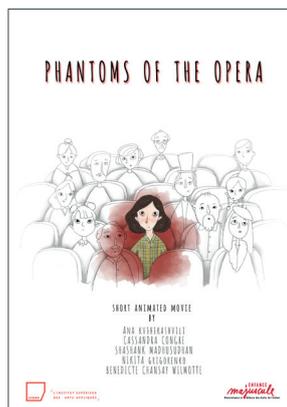
Fin de partie

Un enfant s'échappe de la violence de son père dans un jeu vidéo.



Les fantômes de l'opéra

Une jeune femme et son amie assistent à une représentation à l'opéra. À la fin du spectacle, le bruit des applaudissements renvoie la jeune femme à son passé et aux violences que lui infligeait sa mère. Elle en sort dévastée.



Vers l'ombre

Un groupe d'enfants jouent au football. Lorsque que le crépuscule arrive, tous rentrent à la maison. À l'exception d'un, qui n'a nul part où aller et vit sous un pont.



La convention des droits de l'enfant

TEXTE ADAPTÉ AUX ENFANTS DÈS 10 ANS

La Convention a été adoptée par les Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989 pour protéger les droits des enfants dans le monde et améliorer leurs conditions de vie.

Article 1 – La définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants. Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.

- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 3 – Le droit au bien-être

1. Pour toutes les décisions qui te concernent, ton intérêt doit être pris en compte.

2. Les pays doivent te protéger et assurer ton bien-être si tes parents ne peuvent pas le faire pour toi.

3. Les pays doivent veiller à ce que toutes les institutions chargées de ton bien-être (école, police...) t'aident et te protègent efficacement.

Article 4 – Le droit d'exercer tes droits

Les pays doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour te permettre d'exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.

Article 5 – Le droit d'être guidé par tes parents

Les pays doivent respecter le droit et le devoir de tes parents de te guider et de te conseiller dans l'exercice de tes droits et le développement de tes capacités.

Article 6 – Le droit à la vie et au développement

1. Comme tous les enfants, tu as le droit à la vie et de ne pas être tué.

2. Les pays doivent veiller à ta survie et à ton bon développement en t'apportant tout ce dont tu as besoin pour ton développement.

Article 7 – Le droit à un nom et à une nationalité

1. Dès ta naissance, tu as le droit d'avoir un nom, un prénom et une nationalité. Avoir une nationalité te permet d'être accueilli et protégé par un pays. Tu as aussi le droit de connaître tes parents et de vivre avec eux.

2. Si tu n'as pas de nationalité, les pays doivent quand même respecter ton droit d'avoir un nom, un prénom et de vivre avec tes parents.

Article 8 : Le droit à la protection de ton identité

1. Les pays doivent protéger ton identité. Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.

2. Si tu es privé de ton identité, les pays doivent te protéger et t'aider à la récupérer aussi vite que possible.

Article 9 – Le droit de vivre avec tes parents

1. Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être (si tu es victime de maltraitance, de négligence, etc.)

2. Si tes parents se séparent, tu as le droit de donner ton avis pour les décisions te concernant lors de leur séparation.

3. Si tu es séparé de tes parents, tu as le droit de les voir régulièrement, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

4. Tu as le droit de savoir où sont tes parents, (s'ils sont en prison, par exemple), sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

« Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant »

Article 10 – Le droit de retrouver ta famille

1. Si tu es dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

2. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les rejoindre.

Article 11 – La protection contre ton enlèvement et ton déplacement vers un autre pays

1. Les pays doivent te protéger contre les risques d'enlèvement et de déplacement vers un autre pays.

2. En cas d'enlèvement, pour assurer ton retour auprès de tes parents, les pays doivent coopérer et travailler ensemble.

Article 12 : Le droit à la liberté d'opinion

1. Dès que tu es en âge d'avoir ta propre opinion, tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes ont le devoir de prendre en compte ton opinion.

2. Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant (décision devant le juge...).

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

2. Ta liberté d'expression a certaines limites :

a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 14 – Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Tu as droit à la liberté de pensée et de conscience, et tu peux pratiquer une religion.

2. Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de ton âge et de tes capacités.

3. Ta liberté de pratiquer une religion et d'exprimer tes convictions (ce que tu penses) a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 15 – Le droit à la liberté d’association

1. Tu as le droit de créer des groupes avec d’autres enfants ou des adultes et de participer à des réunions sur des sujets ou des activités qui t’intéressent.

2. Ta liberté de réunion a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 16 – Le droit à la protection de ta vie privée

1. Personne n’a le droit d’intervenir, sans raison légale, dans ta vie privée, c’est-à-dire ta vie avec tes parents et ton intimité. Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés.

2. Les pays doivent créer des lois qui protégeront tous ces aspects de ta vie privée.

« [...] Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés. »

Article 17 – Le droit à l’information

Tu as le droit de recevoir des informations (média) diversifiées et justes :

a. Les pays doivent veiller à ce que les média (radios, télévisions, journaux...) transmettent aux enfants des informations utiles ;

b. Ils doivent favoriser le développement des connaissances et la compréhension des autres cultures ;

c. Ils doivent encourager la production de livres pour les enfants ;

d. Ils doivent encourager les médias à prendre en compte la culture et la langue des enfants venant de groupes minoritaires ;

e. Les pays doivent te protéger contre les informations qui pourraient être contraires à ton intérêt et ton bien-être.

Article 18 – La responsabilité de tes parents

1. Tes parents ont la responsabilité de t’élever et de veiller à ton bon développement.

2. Les pays doivent aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton intérêt et ton bien-être.

3. Si tes deux parents travaillent, les pays doivent les aider à assurer cette responsabilité.

Article 19 – Le droit d’être protégé contre les mauvais traitements

1. Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d’être protégé contre la violence, l’abandon, la négligence, l’exploitation et la violence sexuelle.

2. Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t’arriver, les pays devront prendre soin de toi.

Article 20 – Le droit à une protection même si tu n’as pas de famille

1. Si tu n’as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi.

« Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. [...] »

2. Il t’apportera une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

3. Cette protection devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

Article 21 – Le droit à l’adoption

Ton adoption ne sera autorisée que si elle favorise ton bien-être.

a. Elle doit être acceptée et autorisée par les personnes qui veillent sur toi.

b. Tu peux être adopté dans un autre pays que le tien, si c’est la meilleure solution pour toi.

c. Si tu es adopté dans un autre pays, tu devras avoir les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d’origine.

d. Ton adoption ne devra pas être une occasion de faire gagner de l’argent aux personnes qui t’adoptent.

e. Les pays travailleront ensemble pour que ton adoption soit encadrée par des institutions compétentes et responsables.

Article 22 – Les droits de l’enfant réfugié

1. Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. Tu seras protégé par le droit international (des lois communes à tous les pays), et par cette Convention, que tu sois seul, avec tes parents ou d’autres adultes.

2. Les pays et les organisations internationales devront t’aider et veiller sur toi. Ils devront t’aider à retrouver tes parents et ta famille. Si ta famille n’est pas retrouvée, tu auras une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

Article 23 – Les droits de l’enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.

2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.

3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t’assurer le droit à l’éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l’emploi, aux loisirs, à l’intégration sociale, ainsi qu’à l’épanouissement personnel.

4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.

REMERCIEMENTS

Cette soirée est possible grâce à l'aide précieuse de :

Agence MCD promotion

Hélène Fatou

Mayeul Gauzit

Les membres du jury

L'équipe pédagogique et les étudiants de LISAA

Rosine Sebillotte

Sandra Saragoussi

L'équipe des bénévoles d'Enfance Majuscule qui travaillent toute l'année pour faire de ce prix un bel événement. Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement !

Conception graphique :
Collectif Au fond à gauche
(Lanneau - Charzat)

Toute notre gratitude également à nos partenaires

La Mairie de Boulogne-Billancourt

Elle est l'appui historique de l'association et supporte avec bienveillance chacune de ses manifestations. Grâce à une subvention, des locaux et surtout une formidable équipe mise à sa disposition, Enfance Majuscule trouve à Boulogne un point d'ancrage central qui lui permet de rayonner dans toute l'Île de France. C'est le soutien logistique de la Mairie qui a permis au premier prix média, de se tenir à l'espace Landowski en 2013.

Diola Production

Merci à Chantal Baumann et à l'équipe de Diola Production pour la réalisation de tous les documents audiovisuels pour Enfance Majuscule, qu'il s'agisse des thématiques de protection de l'enfance comme des vidéos issues du Prix Média. Enfin, Diola Production participe activement à la supervision des clips de prévention sur les droits de l'enfant.

Club Santé Débats

Ce spécialiste de l'organisation de débats, est venu nous apporter son précieux soutien, avec la volonté de s'associer à notre désir de prévention.

Angelina

C'est un bonheur pour Enfance Majuscule d'avoir le soutien de ce précurseur de salon thé désormais connu dans le monde entier. Merci au Club Angelina pour les douceurs salées et sucrées du magnifique buffet qu'ils nous offrent cette année.

L'ASSOCIATION ENFANCE MAJUSCULE

Une association, relais entre personnes confrontées à la maltraitance et autorités chargées de protéger les enfants. Elle est impliquée dans des actions d'information ou de prévention et présente en justice aux côtés des victimes.

Un site : www.enfance-majuscule.fr

Le site internet permet d'être au plus près de l'actualité, mais aussi de développer des dossiers de fond, de restituer les avancées en matière de protection de l'enfance et de faire part de toutes les actions d'Enfance Majuscule.

Contactez-nous :

2, rue des Longs Près

92 100 Boulogne-Billancourt

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Soutenez-nous, faites un don par chèque à Enfance Majuscule

Enfance Majuscule - 2, rue des Longs Près - 92 100 Boulogne-Billancourt

Nom :

Adresse :

Mail :